

Préavis de la Municipalité no 05/2010

Séance du Conseil Général du 14 décembre 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le projet de budget pour l'année 2011 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2010

Selon le tableau comparatif des charges et des produits par direction,

les charges sont estimées à	frs. 1'486'320.00
les produits sont estimés à	frs. 1'431'640.00

ce qui laisse apparaître un déficit de	frs. 54'680.00
	=====

Remarques générales

Le budget 2011 a été établi en tenant compte des premières incidences connues sur les effets de la nouvelle péréquation canton/communes.

Les bases de calcul de l'ensemble de ces mesures nous sont fournies par les services cantonaux mais contiennent bien sûr une part d'incertitude importante qui pourrait passablement évoluer, dans un sens comme dans l'autre, une fois toutes les données connues.

Le montant du déficit budgétaire 2011 est essentiellement influencé par l'augmentation des charges et la répartition de tout ce qui entre dans la prévoyance sociale, les coûts de transports, ainsi que par la bascule d'impôts de 6 points.

Concernant les charges spécifiquement communales, nous pouvons relever les points suivants :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 110.301.00 | Le salaire de l'employé communal ainsi que les charges sociales y relatives ont été entièrement réparties dans les dicastères. |
| 220.400.01/02
220.401.01/02/03 | Le calcul des impôts revenu/fortune ainsi que ceux des personnes morales tient compte de la bascule, soit du nouveau taux d'imposition fixé à 67. Le calcul est effectué selon un barème donné par l'Administration Cantonale des impôts. |
| 220.352.00/452.0/01 | Nous retrouvons les chiffres de la nouvelle péréquation : nous constatons que nous sommes bénéficiaires, mais cela est compensé par le manque de revenu aux impôts. |
| 430.318.01 | Un montant de frs. 10'000.- a été porté au budget en vue des honoraires pour l'étude du nouvel aménagement de la route Fiez-Champagne. |

440.314.00	Un montant de frs. 5000.- a été porté au budget pour la réfection de l'allée menant au cimetière.
451.318.00	Nous avons nettement diminué les coûts de l'élimination des urbains incinérables depuis l'introduction de la taxe au sac.
530.351.00	L'enseignement spécialisé qui faisait partie de la facture sociale sera dorénavant pris en charge par le canton.
580.314.00	Un montant de frs. 7000.- a été porté au budget pour la réfection de la sacristie.
720.351.00	La facture sociale a nettement diminué : effet de la nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes et de la bascule d'impôt.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez

- vu le préavis concernant le budget pour l'année 2011 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget de l'année 2011 est adopté tel que présenté, soit :

Charges	frs. 1'486'320.00
Produits	frs. 1'431'640.00
	<hr/>
Excédent de charges	frs. 54'680.00
	=====

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

D. Taillefer

M. Jeanneret

